



www.habarcq.fr

La Gazette Municipale Habarcquoise

n°48.
Septembre
2018

Le Mot du Maire

Après un été caniculaire en France où chacun a souffert de cette chaleur étouffante, nous pouvons profiter depuis peu de la verdure retrouvée de nos jardins.

Côté travaux : Chemin des Fresnaux, le marquage des places de stationnement et la pose des nouveaux panneaux réglementaires ont été effectués fin juillet...voir infos municipales...

Je tiens à remercier le professionnalisme des entreprises SNPC et T2E pour leur attention particulière auprès des riverains.

Concernant les travaux d'assainissement, ils se terminent par la rue d'Aubigny jusqu'à fin septembre avec un accès possible pour la maison médicale en venant d' Hermaville.

Rappel d'urbanisme : Vous m'avez interpellé pour qu'un rappel à la loi soit effectué sur les constructions ou démolitions sans autorisation. Comme la loi est la même pour tous, une demande de régularisation administrative sous 2 mois est systématiquement envoyée à chaque constatation.

Cimetière, incivilités : des vols de fleurs autour des tombes ont été constatés, quelle indécence !

Devons-nous en arriver à la pose de caméras ?

Festivités de la ducasse : les membres actifs vont ont concocté un programme détonant !

Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook d'HABARCQ. Abonnez-vous pour une plus grande réactivité.

Un grand merci à nos sponsors pour leur aide financière et matérielle.

Je vous souhaite une agréable rentrée et rendez-vous pour notre traditionnelle ducasse !

Vie du village

Samedi 1 septembre

14h-19h : · CONCOURS de PÉTANQUE

20h : SOIRÉE DANSANTE :

Mélangez une dose d'électro, saupoudrez de saxo, vous obtiendrez une soirée détonante !

Moules ou jambon braisé / Frites. Réservation **avant le mardi 28 août.**

Loterie : 30 gagnants tirés au sort pour une balade au guidon d'un quad !

Dimanche 2 septembre : Restauration sur place

8h-13h : BROCANTE Inscription souhaitable en Mairie

9h30 : ... ZUMBA géante

10h-12h : **TRAIL du diable 12 ou 18 km + Rando 6 km.** Inscription sur www.njuko.net/traildiable

12h : APÉRITIF. **10 gagnants ados** tirés au sort pour une balade au guidon d'un quad.

À partir de 14h : TIRAGE DE LA TOMBOLA

1er prix : Séjour évasion au choix d'une valeur de 800€

2e prix : Repas pour 2 personnes dans un restaurant gastronomique

3e prix : 2H de SPA privatif pour 2 personnes.

15h : **Démo de caisses à savon**

15h : Départ des quads sur la place toutes les 30 mn.

Attractions foraines pour les enfants

École:

Mme Leclercq en provenance de Vitry-en-Artois prendra ses fonctions de Directrice le 3 septembre. Quelques problèmes sont remontés sur l'organisation de la cantine et de la garderie, le SIVU a procédé à des modifications durant l'été. Il met tout en œuvre pour améliorer ces services et repartir sereinement à la rentrée prochaine.

L'Idéale : *Voyage à Amsterdam...le bus est complet !*

Une excursion d'une journée à Amsterdam est proposée le
samedi 22 septembre 2018.

Ce voyage est organisé en car. Le départ est prévu vers 5 h 30 / 6 h en face de la mairie d'HABARCQ avec un retour vers minuit. Un petit déjeuner sera servi pendant le trajet de l'aller. Sur place sera organisée une croisière sur les canaux avant de vous laisser le temps libre pour visiter cette magnifique ville.

Le coût de cette sortie par personne est de 40 € pour les Habarcquois, 45 € pour les personnes extérieures.



Infos municipales

Permis de construire ou déclaration de travaux

Un permis de construire est exigé si la construction de votre abri de jardin entraîne la création de plus de 20 m² de *surface de plancher* ou *d'emprise au sol*.

Entre 5m² et jusqu'à 20 m², il faut déposer une déclaration préalable de travaux en mairie.

Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale de toute construction protégée ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Il doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie. Lorsque la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite au moment de la demande de permis de construire ou d'aménager.

Un nouvel arrêté municipal chemin des Fresnaux modificatif entrera en vigueur prochainement :

Nous sommes dans l'attente du dernier panneau sauf arrêté municipal.

Art R110-2 -zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



La circulation est strictement interdite à tout véhicule supérieur à **3,5T chemin des Fresnaux** **sauf arrêté municipal** et une limitation à **20 km/h**.

En raison de ces restrictions, la circulation pour les engins agricoles par le chemin des Dix est toujours possible **uniquement par le chemin rural après le château d'eau** rue d'Arras.

Décès

Patrice NORMAND est décédé le 18/07/2018.....61 rue d'Arras
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Naissance

Louis CAVROIS né le 14/08/2018.....4 rue d'Aubigny
Bienvenue à Louis, et félicitations aux parents.

Nouveaux arrivants

Valérie ROUSSET et sa famille.....6 rue de la Poste
Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.